



**Syndicat Autonome des Fonctionnaires Territoriaux
de la ville de Saint-Cyprien et de son CCAS
"FA-FPT St-Cyprien"**

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DU 4 DECEMBRE 2009 AVEC M. JACQUES FIGUERAS, ADJOINT

Le 4 décembre 2009, à 9 heures, nous avons rendez-vous avec le Maire pour faire le point sur les propositions que nous lui avons faites le 28 octobre dernier et qu'il avait favorablement reçues dans l'ensemble.

Au dernier moment, nous apprenons que le Maire ne nous recevra pas. Le directeur de cabinet, de façon hautaine et méprisante, refuse de nous donner un autre rendez-vous. Nous sommes finalement reçus par Jacques FIGUERAS, adjoint, assisté de deux cadres fonctionnaires,

Participaient à l'entretien :

Monsieur Jacques FIGUERAS, adjoint au maire

Rémi CIVALE, fonction DGSA et Michèle CLARIMONT, responsable du service du personnel

Félix GIRONA, secrétaire général du syndicat

Patrice GUE, trésorier adjoint du syndicat

Michèle CAZAU et Michel SALLES, membres du bureau syndical

L'entretien a duré 1 H ½.

Arrêtés d'avancement de nos collègues inscrits au tableau d'avancement 2009, pour certains après réussite à examen professionnel

Les arrêtés d'avancement n'ont pas été pris au motif que les grades d'avancement ne figurent pas TOUS au tableau des effectifs et que ledit tableau n'a pas été modifié par le conseil municipal.

Nous exprimons notre mécontentement :

- le Conseil Municipal réuni le 13 novembre aurait pu modifier le tableau des effectifs. Il suffisait d'une ligne supplémentaire à l'ordre du jour.
- Bien avant la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2009, le Maire savait l'importance que nous attachions à ces avancements : nous en avons beaucoup parlé lors de l'entretien du 28/10/09 et le lui avons rappelé par courrier du 04/11/2009
- Pour les grades d'avancement figurant déjà au tableau des effectifs, les arrêtés de nomination auraient pu être pris, notamment pour les agents ayant réussi un examen professionnel

Les agents concernés auront perdu le bénéfice d'un an d'avancement. Nous trouvons inacceptable ce désintérêt pour la carrière des fonctionnaires d'autant qu'il s'agissait principalement d'agents de catégorie C rémunérés sur l'échelle 3. Leur avancement n'aurait engendré qu'une très faible augmentation de salaire (*sans commune mesure avec une augmentation de 40%*)

Nous demandons à ce que la modification du tableau des effectifs soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal du 28 décembre prochain.

M. FIGUERAS indique que l'ordre du jour est déjà très chargé.

M. CIVALE et MME CLARIMONT soumettront cette question à M. le Maire

Le régime indemnitaire (primes)

Le Maire nous avait donné un accord de principe pour une répartition transparente et égalitaire par grade qui ferait l'objet d'un protocole soumis au C.T.P. Ce protocole définirait des critères objectifs de répartition et une évolution sur 4 ans au moins des coefficients multiplicateurs d'ajustement.

Nous demandons à M. FIGUERAS de confirmer cet accord de principe. Il confirme du bout des lèvres, presque par force, non sans avoir au préalable indiqué que l'attribution individuelle des primes prendra en compte « l'esprit maison ». Ce critère, très prisé par l'ancienne municipalité, est en opposition totale à l'objectivité que nous revendiquons.

.../...

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.), l'organigramme et les fiches de poste

- Lors de notre entretien du 28/10/09, le Maire avait exprimé sa volonté de mettre en place un nouveau C.T.P. le plus tôt possible, vraisemblablement au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Cette annonce est remise en cause : il n'y aura pas d'élection du C.T.P. Les représentants du personnel élus lors des dernières élections professionnelles resteront en place. Les représentants de la collectivité seront désignés prochainement.

M. CIVALE et MME CLARIMONT nous précisent que cette mesure est conforme à la règle.

- Le Maire nous avait assurés que l'organigramme serait prêt fin novembre et que les fiches de poste seraient terminées fin décembre.

« Tout est en cours d'élaboration. Il nous faut du temps » expose M. J. FIGUERAS, mais sans nous préciser combien de temps.

Nous expliquons à M. FIGUERAS que ces documents permettraient de lever certains doutes et ambiguïtés.

Nous comprenons que l'élaboration des fiches de poste nécessite un peu de temps mais l'organigramme ne devrait pas poser de problème majeur. « Les Sages » qui n'étaient pas du cru et ignoraient tout de la collectivité avaient pu en élaborer un en moins de 2 mois.

(Après la réunion, nous découvrons que les représentants de la collectivité au C.T.P. ont été désignés par arrêté du 2 décembre 2009 : M. DEL POSO, M. FIGUERAS, Mme PINEAU, Mme DELORY, M. SIRVENTE (membres titulaires) et qu'une réunion du C.T.P. est prévue ; à l'ordre du jour figurera notamment l'organigramme.

Ainsi, M. J. FIGUERAS nous a délibérément caché la vérité. Pourquoi ? Que craignait-il ? Que se cache-t-il derrière cet organigramme ? Le syndicat « FA-FPT ST-CYPRIEN » n'étant pas représenté au sein du CTP, il faudra en attendre le compte-rendu. Nous l'examinerons avec beaucoup d'attention)

Questions diverses

1. Nous sommes respectueux de la règle mise en avant au point précédent.

Cependant nous faisons remarquer à M. FIGUERAS que depuis que la nouvelle municipalité est en place, la règle n'a pas été sa priorité :

- toute réorganisation de service **doit** être précédée de la consultation du CTP. Or, depuis les élections, de nombreux services ont été réorganisés (voire désorganisés) sans aucune consultation, sans qu'il ne soit tenu compte des compétences, des grades et de l'ancienneté des agents. Il eût été préférable (et plus régulier) d'attendre que le CTP soit installé avant de procéder aux changements qui, au demeurant, ne revêtaient pas un caractère d'urgence impérieuse.
- les fonctions des agents définies par des statuts particuliers sont bafouées : on constate, par exemple que les ATSEM de l'école maternelle Noguères sont envoyées à l'école primaire Alain, affublées d'un gilet jaune fluo, pour assurer la circulation à la sortie des classes.

Nous demandons qu'à l'avenir la règle soit respectée **dans tous les domaines**.

2. Pour les agents sociaux du CCAS (anciennement aides ménagères) et les adjoints techniques en charge du nettoyage des bâtiments communaux (femmes de ménage) qui se rendent d'un lieu de travail à l'autre avec leur véhicule personnel, nous sollicitons une indemnité de déplacement.

M. FIGUERAS nous indique que la réorganisation du service des femmes de ménage est à l'étude. Ces agents n'auraient plus à se déplacer avec leur véhicule personnel. Il ne nous en dira pas davantage mais nous serons vigilants sur les conditions de réorganisation de ce service.

Pour ce qui concerne les agents sociaux du CCAS, M. CIVALE va se rapprocher de la directrice du CCAS pour approfondir la question des déplacements.

3. Nous demandons à bénéficier d'un local syndical et de **panneaux d'affichage** à plusieurs endroits (mairie, ateliers, mairie annexe, capitainerie.)

Un accord de principe nous est donné. Nous attendons la suite...

4. M. FIGUERAS propose de nous rencontrer régulièrement et de mettre en place un calendrier. Dont acte.

Conclusion

Des reculs, des hésitations, des non-dits, peu d'avancées.

Un point positif : la présence de M. CIVALE et MME CLARIMONT dont les connaissances ont permis d'éclairer le débat.

A la suite de cet entretien décevant, nous envisageons de manifester notre désappointement et notre détermination dans le cadre d'une grève de 55 mn début janvier 2010, sauf avancées significatives d'ici là.